

Date de convocation
02 décembre 2020

L'an deux mil vingt et un, le **08 février** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Vigot Adrien, de Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri, Marie Nicole

Absents excusés: Tessier Cécile, Lothelier Philippe

Secrétaire de séance : Chaudrin Emilie

Rénovation de l'éclairage public suite à une panne AE 0047

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement du SDE18 pour des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne, résidence Rollin (AE 0047) pour **1217,13 euros** HT.

La participation financière qui sera demandée par le Syndicat Départemental d'Énergie, calculée sur la base de **50 %** du montant HT, s'élèverait à **608,57 € HT**. A l'issue du chantier, cette contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement ci-joint et charge monsieur le maire de le signer bon pour accord.

Remboursement acompte location salle socio culturelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la lettre de Madame Brigitte BARDIOT datée du 19 janvier 2021 par laquelle elle annule la location de la salle socio culturelle les 30-31 mai 2020 pour un mariage, repoussée à la Pentecôte 2021, en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19. Elle demande que l'acompte de 100 euros qu'il a versé lui soit remboursé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement de cet acompte de 100 euros.

Remboursement d'un déflecteur d'insert à bois

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le logement communal situé 4 place de l'église, est équipé d'une cheminée et d'un insert pour le chauffage au bois (cf délibération du 22/09/1995).

Le locataire à compter du 1^{er} octobre 2020, monsieur Jean-Claude FRESNEL, a constaté à la mise en service de cet insert, qu'une tôle jouant le rôle de déflecteur, était tordue et rouillée. Après démontage, il l'a déposée à la Mairie. Il a commandé un déflecteur neuf, pour une somme de **58,44 euros**, pour pouvoir commencer à se chauffer au bois.

Il a fourni la facture de ce déflecteur et la notice technique de l'insert qui équipe le logement.

Monsieur le maire propose que la commune lui rembourse cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement de ce déflecteur d'insert du logement communal, au locataire, monsieur Jean-Claude FRESNEL.

Aménagement des locaux de la mairie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la visite de l'architecte-conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Cher pour noter les besoins de transformation des locaux de la mairie afin de proposer un réaménagement adapté. Au moyen des photographies prises et des plans communiqués, une esquisse sera présentée au mois de mars.

Plateaux ralentisseurs pour sécuriser la traversée du bourg

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les dossiers de demande sur subvention pour trois plateaux ralentisseurs pour sécuriser la traversée du bourg ont été déposés à la Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond et du Conseil Départemental du Cher. Quatre entreprises ont été consultées avec les estimations techniques de de l'agence Cher Ingénierie des Territoires. Le centre de gestion de la route de Sancoins doit préparer une convention qui sera soumise à approbation par le Conseil Départemental du Cher et ensuite par le conseil municipal d'Osmerly.

Construction d'un local de stockage à la salle socio culturelle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un local est nécessaire pour stocker le mobilier de la salle socio culturelle : estrade démontable, tables, chaises. Cette construction nécessite le recours à un architecte. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'engagement de cette opération. L'agence Cher Ingénierie des Territoires pourrait être sollicitée pour conseiller la commune.

Remplacement d'une colonne en pierre pour les fonts baptismaux

La colonne en pierre qui supporte les fonts baptismaux à l'église Saint Julien est vétuste et fragile. Un devis de remplacement par un artisan a déjà été établi en 2014 mais n'a pas été accepté. Monsieur Olivier Clavaud accepte de solliciter à nouveau cet artisan ainsi que d'autres entreprises. Le conseil municipal donne un avis favorable pour que ce remplacement de colonne.

Rénovation des panneaux de signalisation de lieux-dits

Plusieurs panneaux de signalisation indiquant des lieux-dits sur des voies communales ne sont plus lisibles. Un nettoyage et la réfection des lettres à la peinture permettrait de les rénover sans les remplacer. Le conseil municipal donne un avis favorable pour que le personnel technique communal effectue ce travail.

Acquisition d'isoloirs

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire d'acquérir des isoloirs pour les scrutons électoraux de l'année 2021 qui se dérouleront dans la salle socio culturelle en raison de la crise sanitaire. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Travaux à l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les demandes de travaux à l'école pour la gouttière et le perron ont été prises en compte par la communauté de communes Le Dunois.

Alain DESJEAN	Gilles LAVEDRINE	Nicole WUTHRICH
Olivier CLAVAUD	Emilie CHAUDRIN	Cécile TESSIER
Philippe LOTHELIER	Adrien VIGOT	Marie de VAUMAS
Nicole MARIE	Claude-Henri NONET	